

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 OCTOBRE 2017

.\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*.\_

Le Conseil municipal s'est réuni le deux octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal :	15
Membres en exercice :	15
Membres présents :	15
Absents :	0
Absents excusés	0

Compte rendu de la séance du 24/07/2017 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : BURDY Stéphanie

## 1. Divers dossiers en cours

### - Personnel Communal

Mutation Coraline MAITRE au 01/10/2017 – Fabienne GAUTHERON reprend le poste en comptabilité et un recrutement de secrétaire général est lancé.

Fin du contrat CAE CUI de Véronique GRAS au 03/11/2017. Pôle Emploi nous a informé qu'il n'est plus possible de créer un contrat aidé. Un emploi temporaire de 20 heures par semaine, sera donc mis en place jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### - Voirie :

Compte-rendu sur les travaux 2017. Le point à temps est réalisé au Chêne.

Suite à la vérification des poteaux d'incendie sur la Commune, la pose de 3 poteaux (2 route de Louhans + 1 le Vieux Bourg) par l'Entreprise GUINOT pour un montant de 6 724,80€ TTC est en cours de réalisation.

L'entreprise BOIVIN TP procède au curage des fossés à Saint Claude – le Burteau et au Reversey.

### - Bâtiments :

#### Accessibilité :

Les travaux de rénovation du bureau « Comptabilité » sont terminés.

Le bâtiment est enfin alimenté en gaz.

Le ravalement des façades de la Mairie est terminé.

#### - Ebénisterie Saint Pierre :

Les travaux du bâtiment Ebénisterie St-Pierre sont terminés.

Des devis pour le ravalement de la façade de la Bibliothèque et du Restaurant scolaire ont été demandés mais le Conseil décide d'ajourner ces travaux pour 2017 parce que la saison ne s'y prête plus et qu'il convient mieux de réaliser ces travaux pendant les prochaines grandes vacances.

La démolition de la Maison PERNOLLET confiée à l'Entreprise BOIVIN TP n'est pas commencée. Les compteurs gaz, électricité et eau ont été déposés dernièrement. M. le Maire présente une esquisse effectuée par l'OPAC qui vient tout juste d'être transmise à la CCB71 pour étude.

A la demande du SDIS 71, il convient d'installer une chaudière dans le logement de M. et Mme BECHE Gérard, qui jusque-là profitaient de l'installation du Centre de secours. Des devis sont demandés et seront étudiés prochainement. Les travaux seront programmés en 2018.

Monsieur le Maire présente un devis de Thyssenkrupp d'un montant de 10 621 € H.T pour la remise en état de l'élévateur PMR de la salle des fêtes.

M. BERLEMONT Thierry a recueilli 4 devis pour le remplacement de la bâche de la structure d'été. Un autre sera demandé à l'Entreprise qui nous avait vendu la structure en 1997.

- Gymnase :

En 2015, des travaux de rénovation de la toiture du gymnase ont été réalisés par l'entreprise PIGUET. Depuis, par temps de pluie, il s'avère qu'il y a toujours des fuites. M. le Maire a relancé une nouvelle fois cette entreprise (ainsi que M. CARRATERO, Maître d'œuvre et l'Entreprise PERNIN) par courrier la sommant de bien vouloir faire le nécessaire et de prendre en charge la réfection du sol détérioré par ces fuites.

- Divers travaux :

Les travaux pour l'installation de la main courante du stade sont terminés.  
Achat de guirlandes pour un montant de 1000€ environ.

Défibrillateurs :

Plusieurs devis ont été examinés et une commande pour 2 appareils a été faite pour un montant de 3 416.10 € TTC auprès de l'entreprise DEFIBRIL. La maintenance s'élèvera à la somme de 336.00 € TTC par an. L'un sera installé à la Salle des Fêtes à l'extérieur et l'autre à l'intérieur du gymnase. Un troisième sera probablement acheté en 2018.

- Assainissement :

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la redevance d'assainissement sera revalorisée. La part fixe est maintenue à 20€ par foyer tandis que la base de redevance au m3 d'eau réellement consommé passera de 0.80€ à 0.85€.

- Camping : Revalorisation des tarifs à compter de la saison 2018 comme suit :

Campeur adulte	2.00€
Enfant moins de 10 ans	1.50€
Forfait véhicule emplacement	3.00€
Véhicule supplémentaire	2.00€
Garage mort (du 01/06 au 15/09)	2.00€
Branchement électrique par 24 h	2.50€

Forfait pour un mois (avec branchement électrique, emplacement et véhicule compris)

- 1 personne (+ de 10 ans) 75.00€
- Enfant – de 10 ans 20.00€

Forfait pour 3 mois (avec branchement électrique, emplacement et véhicule compris)

- 1 personne (+ de 10 ans) 200.00€
- Enfant – de 10 ans 55.00€

Le camping du plan d'eau a connu une bonne fréquentation pour la saison 2017.

- Diverses demandes de subvention sont étudiées et rejetées.

- Ecole :

Madame PUGEAUT Françoise fait le compte-rendu de la réunion du 26 Septembre dernier concernant les divers services périscolaires communaux. Seules 16 familles sur 122 étaient présentes. Le Conseil municipal considère donc que tous les règlements sont compris et seront respectés.

Effectifs école : 170

## 2. DÉLIBÉRATIONS :

- Création emploi temporaire au service technique
- Revalorisation des tarifs du Camping à compter de la saison 2018
- Revalorisation de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018
- Location bâtiment libre sur la zone artisanale à l'Entreprise D.L.P.S. (M. LANCHAS David)
- Prise en charge de la soirée du 20 octobre 2017 « Les Contes Givrés » pour un montant de 640€
- Subvention de 210€ à l'association MIAM qui organise les séances de cinéma, pour la cotisation et l'assurance pour la prochaine saison
- Adhésion à un groupement d'achat pour la fourniture de gaz à compter de Juin 2018
- Décisions prises par le Maire par délégation :

### *Droit de préemption urbain :*

DIA pour le 14 Route de Pierre  
propriétaire : Madame VIMARE Martine  
parcelles : section A N° 656 , 657; contenance : 2084 m<sup>2</sup>.  
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour 1 Rue du Moulin  
Propriétaire : RICHARD REBY Marcelle  
Parcelles AD 18, 65, 68 ; contenance : 1865m<sup>2</sup>  
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

### *Actualisation de loyers :*

- BECHE Alex au 1<sup>er</sup> Septembre : Ancien loyer 300.24€  
Nouveau loyer 302.49€
- \* VENTALON Virginie au 1<sup>er</sup> juillet : Ancien loyer 320.15€  
Nouveau loyer 321.79€

## 3. QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu de la visite de M. AGRON Thierry de la D.R.I. concernant la constatation d'excès de vitesse par les riverains de la Route de Louhans (pétition). Une étude sera effectuée au printemps 2018.

Demande de M. BERLEMONT pour revoir les côtés de la Route de Dijon.

Les producteurs participant au marché du 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois souhaitent continuer à venir malgré les problèmes rencontrés au sein de l'association « Entre Producteurs »

Lettre de remerciements des JSP pour l'octroi de la subvention 2017

Lettre de remerciements du CH Chalon sur Saône


Compte-rendu de la réunion du bureau de la CCB71 du 08/09/2017 et de l'assemblée du 27/09/2017.

Associations : - l'association MIAM est co-présidée par 3 personnes : M GUYENNOT Claudel,  
M. VAST Bruno et Mme DESBOIS Noémie.  
- Le Club Joie de Vivre est présidé par Mme BESSY Christie

Manifestations : - Foire d'automne le 14 Octobre 2017  
- Pose plaques au stade fin octobre  
- Inauguration de la Mairie courant Novembre.

La séance est levée à 23 heures.

La secrétaire,  
BURDY Stéphanie



Le Maire,  
NALTET Jean-Luc

